

# PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

août 2014

## FO ÉNERGIE ET MINES RENCONTRE LE CABINET DE SÉGOLÈNE ROYAL

LE 31 JUILLET DERNIER, UNE DÉLÉGATION FO ÉNERGIE ET MINES (JACKY CHORIN, SANDRINE LHENRY ET RÉMY SCOPPA) A ÉTÉ REÇUE AU CABINET DE LA MINISTRE DE L'ÉNERGIE PAR ELIZABETH BORNE, DIRECTRICE DE CABINET DE SÉGOLÈNE ROYAL, ANTOINE PELLION, CONSEILLER TECHNIQUE AUPRÈS DE LA MINISTRE ET MARIO PAIN, CONSEILLER SPÉCIAL DU DIRECTEUR DE LA DGEC AU MINISTÈRE (DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT).



Tenue une journée après l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi sur la transition énergétique, cette réunion a été l'occasion pour FO de rappeler, pendant plus de deux heures, ses positions. Nous avons interpellé le Ministère sur les grands sujets du projet de loi impactant nos activités : **le nucléaire, l'hydraulique et les dispositions sociales.**

### Sur la forme...

Avant d'aborder ces aspects, FO a interrogé le Ministère sur deux points.

#### Une transparence réduite...

FO a d'abord demandé si le gouvernement comptait rendre public l'avis que le Conseil d'État a rendu sur le projet de loi. La ministre de l'Énergie s'est d'ailleurs publiquement prévalué de la « validation » des dispositions de ce texte par le Conseil d'État. En réponse, le Ministère a répondu que le Conseil d'État n'avait relevé aucun risque d'inconstitutionnalité, mais qu'il ne rendrait quand même pas public cet avis... ce qui ne manque pas d'étonner. Aurait-on quelque chose à cacher ? Rappelons que lors du texte sur le « bonus-malus », on nous avait tenu le même discours, ce qui n'avait pas empêché l'annulation de cette disposition.

#### *Et une discussion qui s'annonce au pas de charge FO*

a ensuite demandé au ministère de préciser le calendrier de l'examen de ce texte. Et là, surprise, le Ministère a précisé que contrairement à ce qui avait été indiqué jusqu'alors, il n'y aurait qu'une lecture dans chacune des deux Assemblées (procédure dite d'urgence), le but étant que le texte soit adopté d'ici la fin de l'année !



août 2014



### Sur le fond ...

*Le nucléaire, des dispositions inconstitutionnelles et absurdes.*

FO a d'abord souligné que le projet de loi était très centré sur l'électricité, le gaz et le pétrole étant quasi absents si ce n'est au travers de la réduction de 30 % des consommations de fossiles en 2030. La raison en est connue. Ce texte a d'abord pour but d'acter l'engagement du Président de la République, pris en application de l'accord PS-Verts, de réduire la place du nucléaire dans la production d'électricité (passage de 75 % à 50 % en 2025 devenu dans le projet de loi, à l'horizon 2025). Il en résulte qu'EDF est la cible de plusieurs dispositions pour arriver à cet objectif : plafonnement du parc nucléaire et seule entreprise à devoir élaborer un plan stratégique énergétique, soumis à l'approbation de l'État dont le seul objet est en réalité de contrôler la part du nucléaire.

S'agissant du nucléaire, FO a rappelé que le plafond de production de 63,2 GW, fixé par le projet de loi sur l'électricité d'origine nucléaire, est à nos yeux inconstitutionnel, mais aussi absurde. En effet, afin de coupler Flamanville 3 (centrale de nouvelle génération en cours de construction) au réseau et pour respecter ce plafond, il faudrait fermer deux tranches de 900MW !

Pour FO, ce n'est ni Fessenheim, ni Tricastin, comme le demande la CFDT que l'on doit fermer. La question ne doit pas se poser en ces termes politiques qui n'ont pour conséquence que d'affaiblir EDF, détenue à 85 % par l'État, mais seulement au regard d'impératifs de sûreté pour lesquels l'Autorité de Sûreté Nucléaire est exclusivement compétente.

Face à cela, le Ministère s'est retranché derrière les engagements du Président de la République. Mais la directrice de cabinet a insisté sur les propos de la ministre concernant sa défense du nucléaire dans le mix électrique. Force est cependant de constater qu'il y a loin de la coupe aux lèvres... Il n'y a par exemple rien sur la construction de nouveaux EPR ni sur la génération IV.

Un long débat a ensuite eu lieu sur l'attitude schizophrène de l'État qui a mis EDF en Bourses ce que FO a contesté dès l'origine et conteste toujours – et exige des dividendes généreux. Dans le même temps, l'État ne cesse de fragiliser l'entreprise en lui imposant des décisions qui vont dégrader sa compétitivité et peser sur les tarifs. Le ministère veut pourtant en limiter la hausse...

En réalité, l'État s'est tiré lui-même une balle dans le pied en ouvrant les marchés de l'électricité à la concurrence et en mettant EDF en Bourse. Vouloir réellement reprendre la main sur la politique énergétique impliquerait de revenir totalement sur ces deux orientations que FO a toujours combattu. Mais le projet de loi cherche seulement à limiter la part du nucléaire, ce qui n'est pas du tout la même chose, au prix de dispositions toutes plus contestables les unes que les autres.

**AVANÇONS**  
*sur l'essentiel*  
**PROTEGEONS**  
*l'indispensable*

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)





août 2014

### *L'hydraulique, une concurrence qui n'est pas inéluctable*

Sur l'hydraulique, FO continue à demander le retrait des dispositions accélérant sa déréglementation, que ce soit :

- sous la forme de la mise en concurrence des concessions par vallées, selon la méthode dite des barycentres,
- ou avec la création de Sociétés d'Économie Mixte (SEM) à 34 % de capitaux publics, c'est-à-dire de sociétés privatisées.

FO a mis en garde les pouvoirs publics contre le risque d'un conflit social sur ce sujet.

FO continue pour sa part à revendiquer la prolongation de la durée des concessions existantes. Nous avons aussi fait valoir que le maintien de monopole dans l'hydraulique était possible au terme de la directive concessions, récemment adoptée au niveau européen. Par conséquent, rien n'impose au plan européen que la France brade son patrimoine hydraulique. Face à cela, le Ministère a répondu :

- que des engagements avaient été pris auprès de Bruxelles en matière d'ouverture à la concurrence dans l'hydraulique. Cela ne laisse pas d'étonner : Qui a pris ces engagements ? Où ont eu lieu les débats avec les élus et les partenaires sociaux ? Quelle a été la contrepartie de cet engagement ? Pourquoi avoir pris un tel engagement alors qu'il n'y a aucune réciprocité des autres pays européens ? Aucune de ces questions n'a de réponse.
- que la ministre avait cependant entamé des démarches auprès de Bruxelles pour prolonger la concession de la CNR (groupe GDF Suez), ce qui correspond à 3000MW et celle de la Dordogne (EDF, ce qui correspond à 1600MW). Mais elle refuse d'inclure la prolongation de la concession de la Truyère (EDF) alors que cela a été demandé par FO qui milite pour une prolongation généralisée et par les élus régionaux.
- que la création de SEM privées ne concernerait pas la CNR, qui resterait publique (c'est-à-dire à plus de 50 % de capitaux publics) comme le prévoit la loi MURCEF. On peut se demander vraiment ce que vaut cette promesse...
- mais que la participation publique à 34 % lui donnait beaucoup de pouvoir. Quand on voit ce que le gouvernement fait de sa participation au sein de GDF Suez, l'affirmation sur l'hydraulique ressemble à du grand écart...
- abordant ensuite la question sociale et en particulier la situation des salariés en cas de changement de concessionnaire, le ministère a d'abord considéré que ces questions devaient être traitées dans les cahiers des charges. Puis il n'a pas exclu que des dispositions soient intégrées en cours de débat dans la loi. Une des pistes envisagées pourrait être la mise en place d'un droit d'option pour les salariés, à l'image de ce qui s'est passé entre EDF et la CNR.





août 2014

### *Le social, le grand absent de ces textes*

FO a souligné, en effet, que ce projet de loi, censé être une refondation énergétique de la France, brillait par l'absence de dispositions sociales, alors que **le statut des IEG est bafoué chaque jour un peu plus par de multiples entreprises.**

- ▶ S'agissant de l'éolien, aucune entreprise ne respecte aujourd'hui les dispositions du statut des IEG. Il impose pourtant son application aux installations produisant plus de 8 MW, ceci grâce à des montages juridiques (sociétés de projets), sur lesquels le Ministère ferme les yeux. Aussi, le développement de l'éolien, annoncé par le projet de loi, se traduirait par un affaiblissement du champ du statut si cette situation illégale perdurait.
- ▶ La situation n'est pas meilleure concernant les nouveaux commercialisateurs tels Direct Energie ou ENI. Ceux-ci bafouent aussi allègrement le statut alors que la loi du 7 décembre 2010 (loi NOME) est pourtant claire : ils doivent appliquer le statut sauf s'il existe un accord collectif préexistant, ce qui n'est évidemment pas le cas pour les nouveaux entrants.
- ▶ Enfin, GDF Suez, un des deux grands opérateurs historiques s'y met à son tour en essayant de vider l'entreprise mère des personnels sous statut des IEG. Après la filialisation de l'informatique (500 salariés), l'offensive patronale se déroule maintenant contre les commercialisateurs. L'objectif est de transférer par étapes, en commençant par les grands comptes, ses personnels au sein de la société de services Cofely, qui relève de la convention collective du génie climatique. FO Énergie et Mines et son syndicat de GDF Suez ont combattu cette orientation. Procès en cours, arrêts de travail, interpellations de parlementaires de la majorité et de l'opposition à la seule initiative de FO, sont utilisés pour faire reculer la Direction de GDF Suez.

FO a clairement demandé à la Directrice de cabinet de faire cesser cette offensive contre le statut, mais aussi de faire respecter les engagements pris au moment de la privatisation de Gaz de France. **Il serait quand même étonnant qu'un gouvernement de gauche ne soit pas en mesure de faire respecter les engagements pris sous un gouvernement de droite...** Alors qu'il prétend par ailleurs que le seuil d'un tiers de capitaux lui permet de détenir le pouvoir.

Pour sécuriser les garanties sociales des personnels des IEG, FO demande une modification de la loi NOME afin d'exclure les échappatoires à l'application du statut, mais insiste aussi auprès du gouvernement pour qu'il fasse respecter le statut des IEG dans son périmètre. La Directrice de cabinet a pris connaissance de ces questions, bien connues de ses services. Elle est apparue étonnée du paysage que nous lui avons dessiné. Mais nous attendons maintenant du Gouvernement des engagements clairs en la matière.

Au final, FO Énergie et Mines reste en désaccord total sur les options gouvernementales, en matière de mix électrique et d'ouverture à la concurrence dans l'hydraulique. Nous attendons du Gouvernement qu'il prenne enfin ses responsabilités en faisant appliquer les dispositions du statut dans les entreprises qui doivent en relever. **Ce périmètre est fixé par la loi et par décret, c'est-à-dire par les pouvoirs publics eux-mêmes !**

Nous continuerons à porter ces revendications sur le mix électrique et sur le statut des IEG tout au long du débat parlementaire.